







Déclaration des organisations syndicales CGT, FO, FSU et solidaires d'Indre & Loire

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL RETRAIT DES ORDONNANCES MACRON - ON CONTINUE!

La journée d'action du 12 septembre a été un véritable succès en France et Indre & Loire particulièrement avec 4500 manifestants dans les rues de Tours.

Ce sont également plusieurs milliers de travailleurs et de travailleuses qui ont cessé le travail. Cette lutte porte sur le retrait des ordonnances Macron et des lois régressives de ces dernières années, les attaques contre les fonctionnaires et les atteintes au pouvoir d'achat des retraités.

Les mesures prises par ce gouvernement en ce début de quinquennat vont toutes dans le même sens, toujours moins pour les salariés-es, les privés d'emplois, précaires et retraités et toujours plus pour les actionnaires et les plus riches de ce pays qui se traduit par moins de droits, moins de salaires pour la classe ouvrière.

Au nom de la liberté d'entreprise et pour soi-disant permettre aux TPE/PME d'embaucher, c'est un ensemble de protections qui est anéanti. Le MEDEF se frotte les mains car ce sont ses revendications qui sont reprises par le gouvernement.

Depuis plusieurs décennies, patronat et gouvernement n'ont cessé de remettre en cause les droits et garanties collectives conquis par les salariés, sans résultats pour l'emploi. Au contraire, la persistance du chômage de masse et la division et la précarité accrues dans le salariat, ce constat est fait également par d'autres syndicats en Europe.

Non! Les licenciements d'aujourd'hui ne font pas les emplois de demain.

La fonction publique est une nouvelle fois dans le viseur, moins de services publics, réductions drastiques d'effectifs, rétablissement du jour de carence en cas de maladie, gel du point d'indice.

Face à cela, la riposte doit s'amplifier et s'élargir, les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires d'Indre & Loire appellent les salariés avec leurs syndicats à discuter en assemblées générales des revendications sur les lieux de travail comme par exemple :

- L'augmentation de salaires
- La réduction de travail à 32h
- La création d'emploi dans le privé et dans le public
- La titularisation et/ou l'embauche des précaires
- Une véritable représentation du personnel dans les TPE...

Ces discussions dans les entreprises et services doivent mettre en débat l'action et notamment la grève afin de gagner un rapport de forces à la hauteur des enjeux.

A la veille de la présentation du texte des ordonnances au conseil des ministres, l'heure est plus que jamais à la mobilisation.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires appellent les salariés, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités à la mobilisation unitaire et interprofessionnelle par la grève et la manifestation le jeudi 21 septembre à 10h, place de la liberté à Tours.